

# TOUS Proveysieux

NOVEMBRE 2021 - N° 119 - LE BULLETIN DE LA MUNICIPALITÉ

## DOSSIER

*Proveysieux :*

# Village en développement durable

PAGES 4 À 7

## SOMMAIRE

- Le 30<sup>e</sup> anniversaire du refuge de Pré-large** p.3 ● **Une belle dynamique pour l'école** p. 8
- eTicket pour tous** p. 9 ● **La sécurité sur notre route : Pédale douce** p.10
- Le point sur la rénovation énergétique de l'école** p. 10
- L'avis du Comité Consultatif des Habitants** p. 11
- Le forum des associations** p. 11 ● **Mieux éclairer** p.12

# éditorial

La vie reprend ses droits, faut-il déjà tourner la page de la pandémie ? Bien sûr que non, nous devons toujours porter le masque et respecter les gestes barrières dans les établissements recevant

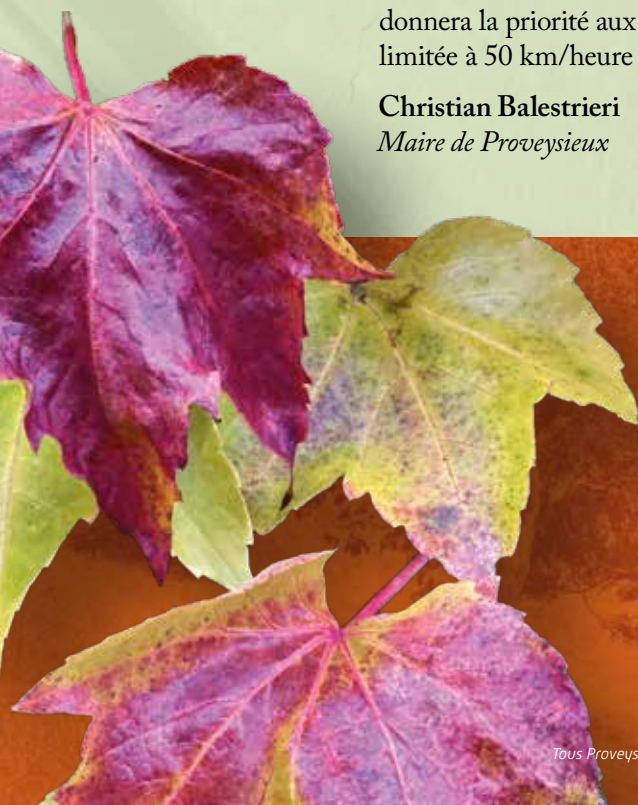
du public. L'hiver avec la baisse des températures, et une vie plus confinée risque de favoriser une reprise de la maladie.

Les couleurs de l'automne sont superbes et nous encouragent à préserver notre écrin de nature. Le dossier « Proveysieux, village en développement durable » explicite ce qui est fait par la Commune pour diminuer notre impact carbone, pour réduire la consommation d'énergie de nos bâtiments et de notre éclairage public, pour faciliter les mobilités douces. Dans le même sens nous engageons l'enrichissement de la forêt par de nouvelles plantations. Elle sera également une contribution au développement durable, mais comme l'installation des panneaux photovoltaïques en cours, la création de logements et le lieu de convivialité encore à l'étude, notre objectif est également de nous donner des ressources nouvelles, afin d'anticiper sur les baisses de dotations à venir. Ces projets sont la concrétisation du travail des commissions :

- Les panneaux photovoltaïques sont maintenant sur les toits de la salle des fêtes,
- l'appel d'offres en six lots de travaux pour la rénovation de l'école s'est déroulé normalement, et la mise en chantier se fera à l'été 2022. Nous avons obtenu 75 % de subvention pour cette réalisation.
- Le projet de plantation en enrichissement de la forêt communale aboutit en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse. Il sera subventionné à hauteur de 50 %. Nous espérons que l'élan participatif des proveyzards et proveyzardes s'illustrera encore lorsque viendra le moment des plantations en novembre 2022.

Le problème de la vitesse des véhicules sur la route est très souvent évoqué, aussi nous envisageons d'expérimenter le "chaucidou" au chef-lieu : un aménagement de la chaussée qui donnera la priorité aux piétons et aux cyclistes. La vitesse sera limitée à 50 km/heure entre Garcinière et le centre bourg.

**Christian Balestrieri**  
*Maire de Proveysieux*



# L'équipe municipale a fêté le 30<sup>e</sup> anniversaire du refuge de Pré-large

Savez-vous que la Commune possède un petit refuge d'altitude ? Bien caché au sein de la forêt communale de Pré-Large, ce chalet a été construit à Savoyardière en 1991 par André Denat pour l'ACCA de Proveysieux.



La charpente, la toiture, et les façades trop lourdes pour être transportées à dos d'homme furent hélicoptérées et le montage fut réalisé sur place par de nombreux bénévoles. (Cf. l'article dans l'Écho de printemps 2021). Le chalet est depuis, légalement la propriété de la Commune qui l'assure annuellement en responsabilité civile. Il fallait bien fêter le 30<sup>e</sup> anniversaire de cette superbe réalisation collective !

En cette période de confinement et de restrictions dans les interactions, nous cherchions à organiser une activité de cohésion d'équipe, l'idée suggérée dans l'Écho par son rédacteur en chef nous a séduits. L'équipe municipale entourée des conjoints s'est donnée rendez-vous à Pomarey un beau samedi de la fin juin pour rendre hommage à tous ceux qui ont œuvré pour cette cabane de montagne.

Sous la conduite de Bernard Michallet, nous sommes partis du col de la Charmette en direction de Vararey. La Croix de l'équerre, la Roche du Pan, le Grand sabot, le Fangeat, Roche courbe : Des dénominations entendues ou lues sur les cartes ont pris chemin faisant, plus de sens à nos yeux. Michel s'est fait le plaisir de nous montrer les scialets les mieux cachés. Celui dit "gouffre de la Saint Jean" nous a retenus un peu de temps afin

de renforcer les protections rendues nécessaires en raison de la désinvolture de certains spéléologues qui en bordure du sentier en avaient élargi l'ouverture donnant sur un puit vertical de 100 mètres de profondeur.

Arrivés au chalet, il était temps de sortir les pique-niques des sacs à dos et quelques boissons festives... Le cahier de dédicaces était bien là dans un coin, nous avons pris soin d'y laisser une trace écrite de notre passage rendant hommage à Dédé le bâtisseur mais aussi à tous les visiteurs qui depuis si longtemps ont respecté et entretenu ce petit patrimoine. Pour le retour, une boucle s'imposait par le Fangeat, Place à Chapuis, les Marcellières, la Manisole qui est une zone humide protégée et classée "Natura 2000". Grâce à Bernard, la forêt n'a plus (ou presque plus) de secret pour nous : La qualité des bois d'œuvre, les dessertes forestières, l'exploitation jardinée, les coupes blanches, les scolytes et autres prédateurs qui abrutissent les jeunes pousses menaçant la régénérescence de nos forêts.

De retour au village, c'est partageant un dernier verre sur une terrasse ensoleillée que nous nous sommes donné rendez-vous en fin d'été, nous autorisant quelques congés bien mérités.

**Christian Balestrieri**

Proveysieux :

# VILLAGE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Ce qui au départ était une vocation affichée, une tendance qui motivait toute l'équipe à s'engager pour l'action municipale, ce qui allait beaucoup plus loin qu'un discours de campagne qui colle à la mode de l'écologie, ce qui nous donnait conscience de la richesse de cette nature qui nous entoure, de la chance de partager cet environnement préservé qu'est encore Proveysieux, tous ces sujets sont passés aujourd'hui de l'intention aux actes. Nous faisons le point dans ce dossier sur toutes les actions engagées par la municipalité dans le sens du développement durable de notre village, du chantier d'installation photovoltaïque à l'entretien et la préservation de la forêt en passant par les mobilités douces.**

Tous les chantiers montrés dans ce dossier ne sont pas au même stade d'avancement, loin s'en faut, mais ils participent tous de la même démarche, de la même dynamique. Cette dynamique, elle est collective car, portée initialement par l'équipe municipale, elle s'est développée ensuite par le travail des commissions participatives. Nous pouvons être fiers du travail accompli et de la manière parfois spectaculaire dont les choses se matérialisent et aboutissent. Mais cette fierté, elle se partage car vous êtes nombreux à vous être investis, à donner de votre temps et de vos compétences pour que tous ces projets deviennent réalité.

La Métropole accompagne les efforts des communes et des habitants en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain 2020-2030 définit une stratégie et une feuille de route pour répondre à cet immense défi. Pour parvenir à atteindre ces objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais également pour diminuer la pollution de l'air et préserver la biodiversité, c'est tous les acteurs du territoire qui doivent participer à cette mobilisation sans précédent. Particulièrement les communes, fers de lance de cette transition, à travers les actions qu'elles mènent dans le cadre de leurs compétences, sur leur patrimoine, mais surtout par leur proximité avec les habitants. Pour les accompagner dans cette démarche, la Métropole a mis en place de nombreux dispositifs, aussi bien d'ordre financiers

que techniques concernant les différentes thématiques environnementales. Pour exemple sont présentés ici les dispositifs concernant l'Énergie, la réhabilitation des maisons individuelles et du chauffage. Pour réduire de manière importante toutes ses consommations d'énergie la Métropole s'est dotée d'une feuille de route exigeante d'ici à 2030 en agissant sur la performance des logements, l'optimisation des déplacements, la modernisation de l'éclairage public, le verdissement des énergies consommées et la disparition progressive du fioul sur le territoire. La métropole ambitionne pour 2030 -40 % par rapport à 2005 de consommations énergétiques, -50 % par rapport à 2005 d'émissions de gaz à effet de serre et d'arriver à 30 % de la consommation d'énergie finale en énergies renouvelables ou de récupération.

Les objectifs opérationnels sont de doubler le nombre de rénovations thermiques de logements réalisées chaque année, de mettre en œuvre un schéma directeur d'aménagement lumière, de réduire de 17 % la consommation d'énergie liée au secteur tertiaire en structurant une offre d'accompagnement des entreprises, d'augmenter la production d'énergies renouvelables (bois énergie x 1.5 / solaire thermique x 4.5 / photovoltaïque x 6 / biogaz x 2), de renouveler et multiplier les équipements de production de chaleur sur le territoire.

**Christian Balestrieri**

## PHOTOVOLTAÏQUE

# La salle des fêtes produit de l'énergie

**Dans le bulletin du printemps dernier, nous vous exposions les différents scénarii possibles d'installation photovoltaïque sur la commune. La commission "Énergie et mobilités" étant très mobilisée sur ce sujet, les choses sont allées vite, très vite. Le projet est devenu réalité**

Le travail d'approche et d'analyse réalisé par la commission participative "Énergie et mobilités" a convaincu le Conseil municipal de prendre la décision de s'engager plus avant dans ce projet. Le Groupe Action Projet (GAP) constitué a donc organisé les choses en vue de concrétisation. Un appel d'offres a été émis pour équiper la salle de Pomarey et plusieurs offres nous sont parvenues de plusieurs entreprises. Un gros travail de décryptage et d'interprétation a ensuite été fait par le GAP car la technicité des propositions est d'une lecture très complexe. Un grand merci au passage à Miguel Rubio Roy, qui, par ses compétences et son expertise a organisé cette lecture et permis de détecter quelques incohérences techniques parmi les offres.

En parallèle, la municipalité a organisé et monté les financements. Une subvention accordée par l'état de 6 862 € est prévue et un emprunt de 32 000 € a été négocié et accordé par le Crédit Mutuel. Les revenus engendrés par la revente d'électricité couvriront intégralement les mensualités de cet emprunt.

Au début de l'été, après une analyse approfondie des offres et des prestataires, la société Pi Énergie a été retenue pour équiper la salle de Pomarey de 60 panneaux photovoltaïques couvrant une surface totale de 115,34 m<sup>2</sup>. Cette installation alimente un onduleur de 25 Kwc et est prévue pour produire 27 MWh par an. Nous avons souscrit un contrat auprès de EDF qui nous garantit un prix de rachat d'électricité de 0,195 € du KWh pendant 20 ans. Les prévisions objectives nous permettent de tabler sur un revenu annuel oscillant entre 2700 et 2900 €.

À partir des dernières prises de décision, les choses se sont encore accélérées. Le chantier a été mené début novembre et l'installation est aujourd'hui achevée après deux semaines de travaux. Après le contrôle de la conformité, ENEDIS fera le raccordement au réseau. Nous espérons vendre nos premiers watts dans le courant de l'hiver. L'énergie produite par la salle des fêtes de Proveysieux contribuera alors à l'alimentation électrique des usagers. Pour rendre notre démarche encore plus visible et pédagogique, nous avons prévu la pose d'un affichage de comptage de production.

**Christophe Millet, Philippe Tur**

## LE SAVIEZ-VOUS ?

## Une usine hydroélectrique à Proveysieux

Il existe depuis 1894 une centrale hydroélectrique sur le territoire de la commune : l'usine du Pont de l'Ouille, sur la Vence, sur les flancs du Néron. Cette microcentrale tourne encore et produit 2,5 millions de kilowatts heures par an soit 12 mois d'approvisionnement pour 640 foyers. La Vence alimente les deux turbines et le générateur. Captée à la source, une partie de l'eau du ruisseau est amenée à 70 mètres au-dessus de l'usine avant d'y être acheminée par une conduite forcée aérienne. Cette microcentrale produit une énergie équivalente à la consommation annuelle de 550 tonnes de pétrole ou 837 tonnes de charbon. Ce qui évite de rejeter 1250 tonnes de CO<sup>2</sup> dans l'atmosphère.

Sources : Alain Provost et le bulletin municipal de Saint-Égrève

## Les dispositifs mis en place par la Métropole

### MUR|MUR MAISONS INDIVIDUELLES

**Nature :** accompagnement technique (rencontre, élaboration de scénarios de rénovation, informations sur les aides financières et aide au choix d'un groupement d'entreprises). Subvention pour réaliser un audit énergétique du logement : 80 % du montant de la prestation, plafonnée à 700 €. Subvention aux travaux : de 1 000 à 10 000 € suivant le niveau de ressources du ménage et l'ambition du projet de rénovation, accompagnée d'une prime pour l'utilisation de matériaux biosourcés.

**Cible :** propriétaires de maisons individuelles de la métropole.

**Contrepartie [s] :** le projet respecte le référentiel technique de Mur|Mur « maison individuelles ».

**Critères d'éligibilité :** validité du projet à définir lors d'un premier rendez-vous avec la SPL ALEC.

### PRIME AIR BOIS

**Nature :** Prime de 1 600 € ou 2 000 € pour le remplacement d'un appareil de chauffage au bois non performant (installé avant 2002 ou cheminée ouverte). Ce dispositif permet à la fois d'améliorer la qualité de l'air et de soutenir l'usage d'une énergie renouvelable pour le chauffage des habitations.

**Cible :** habitants de la métropole.

**Contrepartie [s] :** s'engager à détruire l'ancien appareil de chauffage et faire réaliser les travaux par un professionnel ayant signé la charte métropolitaine.

**Critères d'éligibilité :** être un particulier et disposer d'un appareil de chauffage au bois dans sa résidence principale ou dans un logement loué en tant que résidence principale situé dans une des 49 communes de la métropole\*.

### AIDE ZÉRO FIOUL

**Nature :** prime de 1 500 € (et raccordement au réseau d'un montant de 400 € offert par GRDF) pour le remplacement d'un système de chauffage au fioul ou propane par une chaudière gaz très haute performance énergétique, couplée à un chauffe-eau solaire.

**Cible :** habitants de la métropole.

**Contrepartie [s] :** s'engager à éliminer l'ancienne chaudière ainsi que la cuve à fuel.

**Critères d'éligibilité :** être propriétaire de sa résidence principale située dans une des 49 communes de la métropole.

Pour plus d'informations : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/856-j-habite-en-maison-individuelle.htm>

Contact : SPL ALEC : 04 76 00 19 09.

[plan.climat@alec-grenoble.org](mailto:plan.climat@alec-grenoble.org)

[planclimat.grenoblealpesmetropole.fr](http://planclimat.grenoblealpesmetropole.fr)

\*« Coup de pouce » : des ateliers d'apprentissage des bonnes pratiques pour le chauffage au bois bûches et granulés sont régulièrement organisés par la SPL ALEC.



COVOIT', STOP, BUS ET VÉLO

# Les mobilités douces au village

**Nous vous parlions au mois de mai de nos projets pour favoriser les transports doux ou collectifs dans le village. Où en sommes-nous ?**



© stock.adobe.com

**COVOITURAGE.** Le groupe SIGNAL, pour le covoiturage ponctuel et gratuit, a démarré et son activité augmente doucement. Actuellement 23 participants, et quelques demandes par semaine, qui trouvent souvent une réponse. Pour répondre à la crainte de certains, nous ne sommes pas surchargés de messages ! Si vous souhaitez rejoindre le groupe (utile même si vous ne circulez pas souvent !), téléchargez l'application SIGNAL et envoyez un message à Martina au 06 35 94 28 84.

**LE STOP ORGANISÉ.** Le projet avance avec les services de la métro et du SMMAG (Syndicat mixte des mobilités dans l'aire grenobloise), et les élus de Saint-Égrève. Il y aura prochainement (mais nous ne pouvons pas encore vous donner de date) une borne lumineuse à Saint-Égrève, installée Place Pompée à titre expérimental, sur laquelle les autos-stoppeurs pourront indiquer leur destination en appuyant simplement sur un bouton : 6 destinations possibles. Pour Proveysieux, nous avons choisi de n'indiquer que le nom du village, et pas les différents hameaux : on est toujours content de commencer la montée !

Bien sûr, cela n'interdit pas de faire du stop tout le long de la route, mais ces points d'arrêt identifiés peuvent nous aider à faire le premier pas : on peut faire du stop comme on prend le bus.

**LES BUS.** Nous sommes en dialogue avec le SMMAG pour mieux adapter les horaires et les arrêts. Les nouveaux arrêts sont en service à Moretière et Bazeau. Signalons que le bus « Sacado 172 », prévu pour les lycéens, est accessible à tous les habitants, comme ceux de la ligne 60 : départ de Planfay-le-haut à 6 h 47, arrivée Pont de Vence à 7 h 10, du lundi au vendredi pendant les périodes scolaires.

L'expérience « destination fraîcheur » vers le col de la Charmette s'est terminée fin août : il s'agissait d'un transport à la demande, disponible tous les jours de l'été à des horaires fixes (une montée et une descente par jour) à partir de Saint-Égrève. Il y a eu 5 déclenchements en tout. C'est peu, mais Jérôme Fourches, chargé de mission à la SMMAG n'en est pas étonné (il faut du temps pour que le public s'empare d'une telle proposition) et n'exclut pas de rééditer l'expérience.

**ET LES VÉLOS ?** Des arceaux de stationnement ont été installés devant la mairie et l'école : les vélos étaient déjà là, les cyclistes gagnent en confort et en sécurité.

La réflexion est toujours en cours avec les commissions participatives et les services de la métro pour sécuriser le parcours des cyclistes sur la route. Nous travaillons à la mise en place d'une bande cyclable (partagée avec les piétons) dans le sens de la montée : le « chaucidou ». En montagne, sur une route sinueuse, cela demande d'être bien pensé. Elle s'étendrait dans un premier temps du virage de la Chiaise au panneau de sortie du chef-lieu. L'enjeu est d'arriver à faire ralentir les automobilistes : la vitesse est déjà limitée à 30 km/h en dans le village, mais il faut que cela apparaisse plus clairement. Nous avons aussi demandé une limitation à 50 km/h dans le sens de la montée à partir du croisement de Garcinière.

Certains habitants seraient favorables à l'installation de ralentisseurs, contraignants donc plus efficaces, mais ces derniers compliquent l'entretien de la chaussée, créent des nuisances sonores, et les services de la métro n'y sont pas favorables. Rien n'est tranché !

**Hélène Debray**



À quoi ressemblera la borne lumineuse place Pompée. Elle permettra à un passager de choisir une destination où il souhaite se rendre, et les automobilistes en sont avertis par un signal lumineux.

L'installation des panneaux « Rézo-pouce » est en cours dans les hameaux pour faciliter le stop dans le sens de la descente. Les points-pouce seront situés

- à Pomarey au niveau de l'arrêt de bus,
- entre Savoyardière et le Gua, au-dessus de l'espace de stationnement,
- devant l'école,
- au Mollard, au niveau de l'arrêt de bus,
- au croisement de Garcinière.



# Projet de plantations en forêt communale

Le bilan de gestion 2020 de la forêt communale de Proveysieux présenté par le technicien forestier de l'ONF observait « une décapitalisation des peuplements dues à de forts prélèvements d'arbres arrivés à maturité réalisés lors des aménagements antérieurs ».

Pour évaluer le capital sur pied, on parle de « surface terrière<sup>1</sup> ». Elle est de 16,5 m<sup>2</sup> alors que la valeur cible est de 25 m<sup>2</sup>. Nous voulons nous engager dans une démarche volontariste pour enrichir notre forêt, reconquérir des espaces où les grandes plantes herbacées (mégaphorbiaies) empêchent les jeunes pousses de résineux. C'est un investissement pour les générations futures.

Pour cela, le technicien forestier Benoît Forot, nous propose de faire des plantations d'enrichissement dans la parcelle C au lieu-dit « La Balme de l'Air » en bénéficiant des dispositifs d'aide du plan de relance national. Cette opération a pour but de reconstituer les peuplements résineux tout en les adaptant au changement climatique qui devient de plus en plus préoccupant. Au cas où nous ne pouvons pas rentrer dans les critères d'attribution de ce plan de relance, nous pouvons nous tourner vers une autre aide qui est possible sur le territoire du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Au printemps, la commission forêt s'est rendue sur place pour évaluer la faisabilité de l'opération. Le conseil municipal du 23 juin prenait une délibération de principe pour ces plantations d'enrichissement. Le 10 septembre, Benoît Forot, accompagné du référent forêt et agriculture du conseil municipal s'est rendu sur la parcelle C pour repérer les zones susceptibles d'être plantées (clairières), sonder le sol et faire un relevé floristique afin de monter le dossier de subvention.

Cette visite a permis de caler les différents points pour mener à bien ces plantations. Tout d'abord le choix des essences : l'épicéa commun semble l'essence autochtone la mieux adaptée pour reconstituer le peuplement résineux. Les taches de régénération présentes ne sont pas abruties par les cervidés, contrairement au sapin pectiné. Les aiguilles plus acérées de l'épicéa seraient moins appétentes pour les grands ongulés.

Les plantations dans les clairières se feront par îlot pour constituer à terme à une forêt mixte résineuse et feuillue avec les hêtres et érables

déjà présents, plus résistante aux parasites comme le scolyte pour l'épicéa. Si cette essence est validée par le diagnostic de vulnérabilité que doit porter le PNRC pour mutualiser les coûts pour les petits chantiers de plantation, reste à s'assurer de la disponibilité des provenances qui pourraient convenir. Une adaptation au réchauffement climatique serait de planter des épicéas communs issus de plants originaires des Alpes du sud. Ces plants seraient plus résistants aux périodes de sécheresse.

Les plantations porteront sur 1 200 plants sur 5 îlots à la densité de 2 m sur 2 m. Ceci étant, pour avoir les meilleures conditions de reprise, les plantations doivent être faites à l'automne. Renseignement pris auprès de Benoît Forot, la date limite de dépôt de dossier de subvention est repoussée au 31 décembre 2021 pour le plan de relance, impliquant une notification d'attribution d'aide au premier trimestre 2022.

Nous avons trois possibilités selon le montage du dossier et son évaluation par les services de l'état. Soit notre projet correspond aux critères du plan de relance national avec la notion de dépérissement retenue, et nous obtiendrons une subvention à hauteur de 80 %. Sinon, la subvention portera sur 60 % de l'investissement. Notre dossier doit être déposé et affermi avant la fin décembre 2021, dans le cas contraire, nous pourrions nous tourner vers le dispositif « Sylv'Acctes », association portée par la région AURA. Dans ce cas, la subvention serait de 50 % mais toujours intéressante car le dossier pourra être déposé à tout moment et être instruit au fil de l'eau. Compte tenu de ces informations, le dossier sera déposé cette année et les plantations seront réalisées à l'automne 2022, pour avoir tout le temps de choisir l'aide la plus adaptée à notre projet, réserver les plants et les protections contre le gibier, matérialiser les îlots, organiser le chantier et mobiliser des volontaires pour la plantation.

La volonté de la commune est que cette opération fasse l'objet d'un chantier participatif pour la plantation et les entretiens, le coût et la subvention ne portant que sur la fourniture des plants et leur protection contre le gibier.

**Bernard Michallet**



# Une belle dynamique pour l'école !



La réunion de pré-rentree, réunissant les enseignantes, agents municipaux et élus

Photo Alain Provost

**L'école de Proveysieux est le cœur battant du village. Elle est le dernier service public à s'animer tous les jours tout au long de l'année, accueillant les enfants, mais mobilisant aussi autour d'elle enseignantes, agents municipaux, parents impliqués dans les associations ainsi que les élus.**

La commune étant propriétaire et en charge des bâtiments, mais aussi employeur des agents qui en assurent l'entretien et encadrent les activités périscolaires et le transport, notre école représente le premier poste de dépense au budget municipal. Au-delà du simple aspect budgétaire, une collaboration étroite réunit tous ces acteurs tous les jours. Un travail actif et invisible est mené de manière constante entre enseignantes, élus, parents et agents pour permettre à cette belle mécanique de tourner correctement. Depuis toujours, nous sommes tous mobilisés et vigilants au maintien de notre école, conscients de sa fragilité au regard de la petite commune que nous sommes. Nous sommes une population d'à peine plus de cinq cents habitants et il s'en faut de peu pour que les effectifs scolaires varient dans de fortes proportions dans un sens ou dans l'autre, selon les arrivées ou départs dans notre village. L'enjeu, c'est le maintien de nos trois classes.

Cette année, la rentrée nous a réservé une belle surprise avec l'arrivée de 12 nouveaux enfants. Éline Pillonnet, Gaston Gey, Mia Gallego, Achille Hartmann-Campillo, Loris Barmi, Léo Mertz, Laura Volpi, Ariane et Victor Doumenc, Léon Pallier et Lou Cottin Pezzuolo. Cet apport providentiel éloigne pour un temps le spectre d'une fermeture de classe. Il y a donc 25 enfants dans la classe de maternelle dirigée par Valérie Goutti (7 entrants en petite section et 3 nouveaux en moyenne et grande section).

L'effectif total de notre école se porte donc à 55 élèves pour cette année : en plus des 25 en maternelle, 14 élèves dans la classe de CP CE1 et CE2 de Sarah Foulon, 16 élèves dans la classe d'Estelle Virgone (CE2, CM1 et CM2).

Les agents de la Mairie, Fatima, Natacha, Émilie, Nicolas et Bruna encadrent les services péri-scolaires. À eux cinq, ils assurent l'entretien des bâtiments scolaires, la garderie du matin (à partir de 7h30), l'accompagnement du transport scolaire du matin, la cantine et la garderie du soir (de 16h30 à 18h30). L'afflux important d'un grand nombre de petits en maternelle cette année nous a amenés à recruter un renfort pour venir compléter l'équipe à midi : bienvenue à Bruna !

La rentrée s'est bien déroulée et l'école a trouvé son rythme de croisière. À l'occasion du conseil d'école du 19 octobre, les enseignantes ont présenté leur programme pour cette année avec pour principaux objectifs un projet "école et cinéma" pour initier les enfants à la culture cinématographique, un projet "une ferme à l'école" et une classe découverte, du CP au CM2, organisée au printemps.

**Catherine Cambrils**  
**Marie Kerjean Ritter**  
**Élodie Villain**

## Aide de la CAF aux services péri-scolaires

Les élus de la commission scolaire ont travaillé d'arrache pied à la mise en place d'une convention avec la CAF permettant de subventionner des services périscolaires. Ce conventionnement vient reconnaître les actions engagées par la Mairie : mise en place d'une modulation des tarifs selon les tranches du quotient familial, formation des agents, respect du taux d'encadrement, mise en place d'un projet pédagogique. La subvention attendue devrait permettre d'alléger le budget porté par la Mairie, qui finance 45 % du coût des services.

## Des renforts bienvenus !

L'école a régulièrement besoin de renforts pour différents services : renfort en personnel, petits travaux manuels, support informatique. Un appel a été lancé aux parents, grands parents et habitants qui se mobilisent. Nous les remercions tout particulièrement pour leur aide !

Si vous souhaitez proposer votre aide :  
[m.kerjean@proveysieux.fr](mailto:m.kerjean@proveysieux.fr)



# eTicket pour tous



**Il y a eu un changement dans les services périscolaires, pour les parents comme pour la municipalité. Jusqu'à présent, la gestion de la cantine et des garderies (matin et soir) se faisait manuellement, tant pour les inscriptions, le comptage et pointage des enfants aux activités auxquelles ils sont inscrits que pour la facturation aux familles en fin de période.**

Chacune de ces opérations faisait l'objet d'une opération distincte et cela nécessitait une grande quantité de travail pour les agents municipaux, animateurs et secrétaire de mairie.

C'est pourquoi nous avons mis en place un système complètement intégré autour des services périscolaires. Toute l'information, renseignée par les familles elles-mêmes au moment de leur inscription en ligne, est aujourd'hui dématérialisée. Cette information, ainsi que les possibilités de gérer les plannings et accès aux services de leurs enfants est disponible par un portail famille dédié et sécurisé accessible par PC ou smartphone. Les familles ont donc une visibilité sur le détail de leur consommation de services, enfant par enfant, service par service sur des périodes données. Le portail sert également de support de communication pour la transmission d'informations sur la cantine et garderie et la mise à disposition des factures.

Le travail a été ardu pour l'équipe municipale. Il a fallu d'abord comprendre et mettre à plat l'ensemble des besoins et systèmes

existants qui permettaient jusqu'à présent la gestion des services. Ce mini-audit a permis la constitution d'un cahier des charges. Ce cahier des charges a servi de fil conducteur pour chercher et trouver un opérateur ou un système. Nous avons jeté notre dévolu sur eTicket, un logiciel dédié intégralement à la gestion périscolaire pour les communes.

Dès lors, il s'est agi pour nous de comprendre et apprendre le fonctionnement de cette nouvelle machine. Avec Isabelle Laiheugue, secrétaire de mairie, nous avons préparé et constitué la base de notre administration pendant tout l'été. Nous avons accompagné les parents pendant toute la phase d'inscription lors de la rentrée.

La partie invisible de ce travail, et non la moindre, a été de coordonner le "eTicket Proveysard" avec les flux de données et protocoles de la Direction Générale des Finances Publiques pour faire en sorte que de l'émission au recouvrement, la gestion des factures émises vers les familles se fasse sans encombre et sans bug. Les échanges ont été intenses entre la municipalité, l'éditeur du logiciel et la trésorerie pendant la phase de facturation de la première période. Il y a eu quelques petits couacs (sans gravité), mais au final, ça y est : ça marche ! Les factures de la première période, de la rentrée aux vacances de la Toussaint, ont été émises aux familles et sont en recouvrement.

Pour la commune, l'acquisition de eTicket représente un investissement de 300 € HT, correspondant au coût de mise en œuvre de l'éditeur. Nous payons ensuite un droit d'accès annuel au logiciel de 300 € HT. On ne compte pas le temps passé par l'équipe et le secrétariat pour tout comprendre et tout mettre en place...

Aujourd'hui, ce sont les familles qui alimentent le système en informations au moment de leur inscription et de la gestion qu'ils font des réservations de services. Ces informations sont compilées dans une base de données sécurisée respectant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les agents municipaux pointent les enfants tous les jours à chaque activité (garderie et cantine) avec une tablette ou smartphone directement connectée au système. Ce pointage établit donc un état de consommation en temps réel, visible autant par les parents via leur portail, que par la municipalité qui dispose ainsi d'un tableau de bord très fin et performant. Nous avons par exemple en temps réel l'information sur le nombre et la nature de repas à commander à l'entreprise de restauration jour par jour, plusieurs semaines à l'avance. La consommation des services famille par famille, enfant par enfant est calculée automatiquement, en tenant compte du quotient familial indiqué et des tranches de tarifs stipulées dans le règlement intérieur de l'école. L'opération de facturation ne prend que quelques minutes à Isabelle et les familles reçoivent par mail et sur leur portail une notification de mise à disposition de leur facture. Celle-ci détaille très précisément la consommation des enfants sur la période donnée. Dans le même temps, la trésorerie ouvre un accès au télépaiement des factures sur le site sécurisé gouvernemental Payfip. Au final, le système d'échange de flux de données mis en place entre la trésorerie et notre administration nous permet de connaître précisément l'état des encaissements et notifier les familles qu'elles se sont bien acquittées.

Le système est aujourd'hui complètement opérationnel et bien maîtrisé. Maintenant que l'effort de mise en œuvre est passé, nous disposons d'un outil souple et performant qui, tout en sécurisant et rationalisant les informations qui nous sont confiées, libère des tâches et du temps aux agents municipaux, qu'ils soient au contact des enfants ou en gestion administrative.

**Philippe Tur**

# PÉDALE DOUCE



Sur la route, les habitants demandent de "Mettre la pédale douce", de "Lever le pied". Toutes les réunions de hameaux en appellent de leurs vœux. Le constat est le même du bas vers le haut, les véhicules (voitures, camionnettes, camion et même les vélos) roulent trop vite :

Photo Philippe Tur

- Les habitants de Rigaudière souhaitent une vitesse apaisée sur la route de Rigaudière.
- À Moretière, les habitations fleurissent et la circulation piétonne augmente. Pourquoi ne pas limiter la vitesse à 50 km/h ?
- Au Mollard, la configuration entre sorties sans visibilité et virages serrés incite à mettre des dos-d'âne !
- Devant l'école, le seul endroit où il semblerait acquis que la vitesse soit réduite, le radar enregistre des records de vitesse : 77 km/h au lieu de 30.
- Savoyardière et Pomarey ne sont pas épargnés avec des habitations au ras de la route ! Depuis 2015 cette portion est en agglo. La vitesse y est limitée à 50 et 30 km/h. Depuis 2021, les panneaux d'agglo sont posés.

- En plus de la vitesse, les priorités ne sont pas respectées. Ni les priorités à droite, ni les "cédez le passage".

Vous pensez que ce sont les visiteurs qui ne font pas attention ? Malheureusement non ! Tout le monde est concerné. Que faire ? Appeler les gendarmes régulièrement et verbaliser ? Mettre des ralentisseurs de partout ? Signaler les fous du volant sur la place publique (Name & Shame) ?... NON. La municipalité avec les commissions "Aménagements du village" et "Mobilités" essayent de trouver des solutions "douces" qui peuvent aider à améliorer la sécurité et la sérénité des habitants.

L'idée générale est de mettre des obstacles visuels ou physiques qui incitent à lever le pied. Par exemple, par du traçage au sol, la mise en place de rétrécissements, de panneaux de limitation, en matérialisant les cheminements piétons ou cyclistes etc. voire ajouter un radar pédagogique à la montée, ou distribuer des tracts aux cyclistes à la Charmette. Pourquoi ne pas inviter les gendarmes à faire des contrôles pédagogiques ?

Nous sommes convaincus du besoin d'aménagement de la route, nous travaillons avec la Métro sur des solutions et les financements associés. Les propositions vous seront présentées lors des conseils municipaux et lors des réunions de hameaux.

Maintenant, faisons un peu de mathématiques. Environ 9 km séparent l'intersection de la Monta au sommet de Planfay. Si on effectue le trajet à 60 km/h – ce qui représente une belle vitesse moyenne – la montée prendra 9 minutes. Sur ce parcours, il y a 1,7 km d'agglomération limitée à 30 km/h (Métropole Apaisée). Soit 3 minutes et 24 secondes de traversées. Le temps perdu sur ces portions par rapport à 60 km/h n'est que de 1 minute 42 secondes. Si on effectue le trajet à 45 km/h, il faudra 3 minutes supplémentaires. Soit 12 minutes pour arriver au départ de la route de Girieu.

Pourquoi rouler si vite ? Le temps presse ? Des vies sont à sauver ? Quels sont les enjeux ? Levons le pied dans notre village ou dans les hameaux. Des êtres humains et des animaux domestiques y vivent, respectons et protégeons-les.

Ayons la pédale douce !

**Christophe Millet**

## Le point sur la rénovation énergétique de l'école

Rappelons qu'il s'agit d'un projet de rénovation énergétique partielle du bâtiment (constituant éventuellement une première étape dans un projet plus complet), avec isolation des combles de l'école, isolation et ventilation pour la classe maternelle et la salle de repos.

**Première bonne nouvelle :** nous avons obtenu les subventions demandées au département et à l'état, et qui doivent couvrir 80 % des dépenses hors taxes sur ce projet. 30 % de la subvention du département sera versée dès le paiement de la 1<sup>re</sup> facture (pour le détail du budget, se reporter au numéro de mai 2021 du bulletin).

**Deuxième bonne nouvelle :** la collaboration avec notre Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage se passe bien. C'est le bureau d'études Ener'bat, qui avait réalisé l'audit énergétique et nous avait déjà assisté dans la mise au point du projet, représenté par M. Ludovic Vincent. C'est lui qui a rédigé les documents pour la consultation des entreprises, (relus et amendés avec le groupe de travail élus-non élus, le « Groupe Action Projet »). Il nous a aussi largement appuyés sur la mise en ligne du marché public, l'accueil des entreprises intéressées lors de la visite du bâtiment. Il sera avec nous au moment de l'analyse des offres début novembre. Dans toutes ces démarches, il nous aide à trouver des solutions techniques efficaces et en même temps respectueuses de la santé et de l'environnement : par exemple par le choix des matériaux isolants ou le calcul des volumes d'air renouvelés par la ventilation.

Pour le moment, nous tenons les délais : l'appel d'offres a pour échéance le 4 novembre et la Commission d'Appel d'Offres doit se tenir le 17 novembre. Nous souhaitons pouvoir signer les bons de commande avant la fin de l'année : il est important de laisser aux entreprises un temps assez long pour la commande des matériaux, car la tension sur les approvisionnements reste perceptible dans tout le secteur du bâtiment. Par ailleurs, nous avons revu le calendrier de réalisation, avec une première tranche de travaux avancée pendant les vacances d'avril (le changement des menuiseries). Ainsi nous mettons toutes les chances de notre côté pour achever le chantier pendant l'été 2022.

Enfin nous assurons le lien avec les utilisateurs de l'école : Le GAP a organisé une réunion avec les représentants des enseignants, du personnel de l'école et des parents d'élèves pour présenter le projet et solliciter des avis. Nous nous réunirons à nouveau après la signature des bons de commande, pour approfondir certains points et envisager ensemble la période des travaux.

**Hélène Debray**

# L'avis du Comité Consultatif des Habitants

**Lors du dernier Conseil municipal du 29 septembre le comité consultatif a présenté son rapport annuel qui détaille les réflexions menées depuis son installation en septembre 2020.**

Le document, accessible sur le site de la mairie a fait l'objet d'échanges avec les conseillers municipaux et les personnes présentes ce soir-là.

Le Comité Consultatif des Habitats (CCDH), constitué de douze membres, est un groupe de réflexion qui analyse les actions lancées par nos élus et peut leur proposer des pistes de réflexion et d'actions. Il ne dispose d'aucun pouvoir délibératif et décisionnel. C'est ainsi qu'au cours des huit réunions, de nombreux sujets ont été discutés et fait l'objet de contributions sur des sujets aussi variés que la sécurité routière, le bilan énergétique des bâtiments communaux ou l'importance des logements.

Il s'appuie sur les délibérations prises par le conseil municipal pour apporter le cas échéant son avis sur leurs contenus et débattre sur des pistes de réflexion concernant la vie de notre commune.

Il souhaite pouvoir recueillir des idées de débats provenant des habitants, pour cela le groupe est accessible grâce au site de la mairie sous les rubriques "Vie des commissions/comité consultatif" ou bien lors des réunions de hameaux où nous serons présents. Il ne s'agit pas de se substituer aux nombreuses commissions mais de réfléchir sur des sujets "parapluie".

Si vous souhaitez apporter votre contribution à ces échanges vous pouvez également contacter un des membres du CCDH dont la liste est précisée dans le rapport.

Parmi les sujets qui pourraient être débattus prochainement celui de la place de la métropole dans notre vie de tous les jours ou encore comment voudrait-on voir évoluer les paysages de notre commune (naturel, social ou urbanisme).

**Jacques Michallet**



Photos: Alain Provost

## UNE PREMIÈRE AU VILLAGE

# Le forum des Associations

**L'idée simple est efficace a été de se dire qu'un forum de rentrée pour présenter les associations, se rencontrer en début d'année, échanger sur les projets d'année autour du four à pains pouvait être un temps très convivial.**

Et d'une idée germée au début de l'été, une réunion quinze jours avant le Jour J a suffi pour mettre en route tout le monde. Un forum des associations de Proveysieux s'est tenu dimanche 5 septembre à Pomarey. Quelle efficacité ?

Même les absents, Rencontre et Loisirs étaient en sortie, l'ACCA était en préparation de sa saison de chasse, se sont excusés de ne pas pouvoir participer à l'évènement,

Avec le Comité des Fêtes porteur de l'évènement, à l'accueil de tous, avec l'Écho qui nous présentait ses derniers numéros et le déroulé pour la réalisation d'un numéro, avec encore le Panier Proveysard pour expliquer ses propositions tout au long de l'année. Avec la Mairie qui n'était pas en reste pour tenir un stand recruter des bénévoles pour des temps d'accueil d'enfants autour de

l'école, mais aussi pour questionner avec une enquête sur le lieu de convivialité. Avec l'Amicale présente pour quelques photos rétrospectives des belles années, mais aussi pour tenir la buvette, et offrir l'apéritif à tous. Avec l'Association de Parents d'Élèves, l'APE pour présenter son projet autour de l'école et tenir le stand Gaufres et bonbons, Hot-dog et Frites. Avec enfin de Sou des Écoles pour faire vivre le four à pains, et proposer ses pizzas à déguster sur place, rappelant aussi que les activités périscolaires vont bientôt commencer. La journée a pu se dérouler sous un ciel d'été, ou barnum et chapeaux étaient les bienvenus.

Notre Maire dans son discours a pu féliciter les associations et l'implication de tous les habitants y compris dans les commissions municipales, et accueillir chaleureusement les nouveaux arrivants.

La journée a pu se poursuivre avec un repas convivial, et se prolongea dans l'après-midi par un concert majestueux des Wepp Band, 11 musiciens qui ont réussi à faire danser presque tout le monde pour cette deuxième partie de journée.

Avec plus de cent cinquante personnes différentes présentement tout au long de la journée, nous pouvons que nous féliciter de cette grande première. Les idées pour une deuxième édition commencent à se faire entendre, et des surprises pourraient nous attendre. Laissons donc les associations une nouvelle fois nous surprendre dans notre village bien animé.

**Dominique Nantas**



Photos: Dominique Nantas

# Mieux éclairer

Pourquoi, pour qui, où, comment, en réduisant notre pollution lumineuse et notre dépense énergétique... La commune s'est engagée sur une réflexion concernant l'éclairage public, avec la signature de la "charte d'engagement lumière" et l'extinction nocturne.

Dans le cadre de la commission "Énergies – Mobilités", le groupe "Éclairage public" a sollicité votre avis par sondage et lors des réunions de hameaux de l'été. Il en ressort un consensus sur l'intérêt de la démarche, sur l'extinction nocturne, mais aussi sur la nécessité de conserver un éclairage adapté. Nous allons travailler par expérimentations avec recueil régulier de votre avis.

- La première expérimentation a eu lieu cet été avec l'extinction totale des luminaires entre Juin et fin Aout. Nous attendons vos retours.
- Suite aux consultations, il ressort que certains points d'éclairage sont nécessaires (pour éviter l'effet "village mort", pour la circulation des piétons, pour un croisement routier ou un arrêt de bus), que d'autres sont inutiles (essentiellement ceux qui ne servent que pour la circulation routière). Nous allons expérimenter la suppression de ces derniers.



Les points lumineux à supprimer sont visibles sur une carte en ligne : Rouges, à supprimer. Verts, à conserver.

<https://framacarte.org/m/101145/>

**Étape 1 :** Jusqu'à fin Janvier, les habitants s'expriment sur les points lumineux à supprimer.

**Étape 2 :** A partir de février extinction des points lumineux retenus de manière réversible. Mise en place de l'extinction nocturne de 23h à 6h.

**Étape 3 :** Au moment de l'extinction estivale (juin), un bilan sera fait autour de cette expérimentation.

**Étape 4 :** Suppression des points lumineux inutiles et remplacements des lanternes par des luminaires directionnels.

La municipalité suit avec attention les propositions de la commission et accompagne les changements. Nous proposerons de supprimer d'autres points lumineux en concertation avec les habitants, notamment lors des réunions de hameaux où des membres de la commission pourront être présents.

La commission poursuivra ses propositions d'expérimentations en fonction des retours et des besoins remontés. Notamment, autour de l'éclairage des arrêts de bus, de l'éclairage de la cour de l'école, des bâtiments publics...

À chaque nouvelle expérimentation, nous vous solliciterons. Il est donc primordial que vous vous exprimiez.

Les membres de la commission :

**Olivier Valorge** (Moretière),  
**Hélène Debray** (Planfay), **Christian Neufsele**,  
**Christian Balestrieri** et **Christophe Millet** (Pomarey).

## COUP DE PEINTURE

# Entretien des limites périmétrales de la forêt communale

Dans le rapport annuel 2020 établi par l'ONF, des travaux de réfection des limites de la forêt communale étaient prévus cette année sur certaines portions du périmètre de la forêt communale. Ces travaux peuvent être effectués par les ouvriers forestiers de l'ONF ou être réalisés par la commune. Le conseil municipal a opté pour la seconde solution.

Cet été, le périmètre de la parcelle J, enclavée par des parcelles privées au niveau du sentier Vermorel, a été repeint (marquage des arbres en périphérie, des limites gravées sur les rochers

et des bornes). Il en a été de même que la limite Nord Ouest de la parcelle HC1 (Pinéa) et la limite périmétrale sud des parcelles I et J.

Il reste à refaire la limite Est de la parcelle HC1, au niveau de "Léra" et la limite de la parcelle K au lieu dit "Champbelin".

Les volontaires sont les bienvenus pour nous aider. Pour travailler avec efficacité et en sécurité, il faut des équipes de 2 ou 3 personnes. Si vous souhaitez nous aider, contactez le secrétariat de la mairie au 04 76 56 84 16.

## Paysages et respect de l'environnement

La saison se prête aux travaux de débroussaillage et d'élagage, il est rappelé qu'il est obligatoire d'effectuer cet entretien à moins de 50m des habitations et 10m des voiries. Il n'est pas acceptable que des déchets de tout ordre soient déversés en bordure de route.

Le broyeur de la Métropole pourra être réservé à partir de janvier par internet. Le lien sera communiqué sur le site de la Commune.

Un bac à textiles complète provisoirement le site de la grangeotte. On peut y déposer des vêtements propres et réutilisables.

## Urbanisme

Il est demandé de déposer un dossier pour tout projet de construction ou d'aménagement. A partir du 1er janvier 2022 les demandes et déclarations préalables pourront être dématérialisées.

Quatre recommandations :

- S'Informer auprès du secrétariat de la mairie,
- Prendre rendez-vous auprès de l'architecte conseil (c'est gratuit et elle tient une permanence régulière en mairie tel Urba-métro 04 57 38 50 59).
- Ne pas commencer les travaux avant d'obtenir les autorisations.
- Consulter le règlement du PLUI : [www.grenoblealpesmetropole.fr/646-les-documents-du-plui.htm9](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/646-les-documents-du-plui.htm9)

## Bibliothèque municipale

La bibliothèque est ouverte au public les mercredis, hors vacances scolaires. Les horaires, modifiés en janvier: 16h – 19h.

## Ouverture de la mairie au public

**lundi : 16h-19h – mercredi : 16h – 19h**

fermé le samedi

Permanence du maire :

**uniquement sur rendez-vous**, de préférence le mercredi. Veuillez respecter ces horaires.

## Proximité et participation

Les référents de hameaux sont à votre écoute, la prochaine réunion est prévue au printemps, mais vous pouvez toujours prendre contact avec votre correspondant local ou RDV avec le maire aux heures de permanence les lundis et mercredis.

Planfay : **Hélène Debray**

Pomarey : **Christophe Millet** et **Bernard Michallet**

Savoysardière et Le gua : **Loïc Thomas**

Chef lieu et La chaise : **Bernard Thévenin**

Mollard et Moretière : **Michel Brosse**

Garcinière et Rigaudière : **Birgit Hiess**

Bellevue et Fontanette : **Dominique Nantas**

TOUS **Proveysieux**

NOVEMBRE 2021 – N° 119 LE BULLETIN DE LA MUNICIPALITÉ

Responsable de publication : Christian Balestrieri

Rédacteur en chef : Philippe Tur

Ont contribué à ce numéro :

Christian Balestrieri, Catherine Cambrils, Marie Kerjean Ritter, Bernard Michallet, Christophe Millet, Hélène Roy-Debray, Philippe Tur.

Maquette et réalisation : Philippe Tur

Tous Proveysieux est édité par la municipalité de Proveysieux - L'Église, 38120 Proveysieux

Tél. 04 76 56 84 16 - Mail : [mairie@proveysieux.fr](mailto:mairie@proveysieux.fr)

Site Web : [WWW.PROVEYSIEUX.FR](http://WWW.PROVEYSIEUX.FR)

Imprimé sur papier certifié FSC®.



La certification FSC® garantit que ce journal est imprimé sur des matériaux provenant de forêts gérées selon des normes standards environnementales, sociales et économiques très strictes.